

LES RELATIONS DE PARENTE DANS LES SOCIETES OUEST-  
OCCIDENTALES  
PERSPECTIVES HISTORIQUES ET CONTEMPORAINES

Martine Segalen  
Département de Sociologie  
Université de Paris X-Nanterre

UDK 392.3:316.185  
Izborni znanstveni članak  
Primljeno 20. X. 1996.

Cet article s'intéresse au développement des études sur la parenté en France, notamment dans les sociétés contemporaines. Dans une première partie est évoqué le passage du concept de la discipline anthropologique où il est né à la discipline sociologique où il est aujourd'hui très en vogue. L'article montre ensuite comment a été testée l'efficacité des liens de parenté dans les contextes d'urbanisation et d'industrialisation, puis explore la redécouverte des liens de parenté dans la société française. Le problème de leur définition contemporaine renvoie aux discussions des premiers théoriciens ethnologues, car le lien de parenté balance entre le biologique et le social.

A propos des familles occidentales qu'elles soient historiques ou contemporaines, toute allusion à la parenté exige justification; ceux d'entre nous qui, depuis les années 70, travaillant sur les sociétés rurales et/ou les sociétés urbaines ont employé ce vocable/concept, se sont sentis dans la situation de voleurs, ou plutôt de contrebandiers qui faisaient sortir en fraude un bien d'un royaume dont ils n'étaient pas citoyens, celui de l'anthropologie sociale.

Voici que depuis quelques années les détenteurs légitimes s'interrogent sur leur richesse nationale: la parenté n'est plus celle qu'elle était, un domaine incontesté, impérial, fixé canoniquement pour l'étude de sociétés, et seulement

de ces sociétés-là, nommées primitives, exotiques, non-européennes etc. Une critique radicale s'amorce qui, une fois de plus, renvoie dos à dos observateurs et observés, et pour le dire brutalement occidentaux et autres.

On en revient à question de la mise à distance, du décentrement de "nous" par rapport à "eux". Reprendre cette discussion pourrait sembler ne vouloir qu'ajouter quelques feuillets de plus aux tonnes de papier qu'a déjà produit le sujet si des innovations sociales contemporaines, inédites dans l'histoire de l'humanité, ne venaient raviver utilement la question: les conséquences sociales et culturelles de l'allongement de la vie; la nouvelle donne sociale qui fait que la parenté n'est plus créée par le mariage et que les nouvelles formes d'union remettent en cause le mécanisme de transformation de non parents en parents par alliance (futurs consanguins de la génération suivante), enfin les nouvelles techniques de contraception (années 1970) puis de procréation (années 1980) qui bouleversent le donné biologique universel connu jusqu'ici: dissocation entre sexualité et procréation, bouleversement possible dans l'ordre des générations.

L'étude des sociétés occidentales, en ce qui concerne la parenté ou les relations de parenté, a ceci de spécifique, qu'elle ne peut se passer de l'établissement d'une légitimité. Là-bas, ailleurs, la parenté et son étude vont d'elles-mêmes; ici, il faut justifier l'usage de concepts dans des contextes sociaux, économiques, culturels très différents; il faut aussi, dès lors qu'on aborde les sociétés modernes, complexes, urbaines etc., mettre en rapport la production de savoir avec les idéologies et les représentations.

## I. PARENTES D'AILLEURS ET D'ICI: DE LA SUPERIORITE AU DENI, DU DENI A LA VISIBILITE

Rappelons brièvement l'histoire des relations entre études de parenté dans les mondes occidentaux et non-occidentaux, gardant présent à l'esprit que le regard est toujours orienté dans le même sens, de "nous" vers "eux". Les premiers anthropologues qui découvrent la parenté à travers la diversité des systèmes de nomenclature tentent des classifications socio-historiques de formes de parenté qui iraient des plus archaïques au plus développées, c'est-à-dire de eux vers nous. La famille occidentale telle que la vivent Morgan, Maine ou quelques années plus tard Emile Durkheim est donc placée, implicitement, au centre ou au sommet de la construction scientifique évolutionniste. Avec l'école anglaise structuro-fonctionnaliste, les études de parenté occupent une place centrale dans les analyses anthropologiques qui, concevant le monde social comme une totalité organique, font apparaître les liens étroits, voire le recouvrement entre le religieux, le politique, l'économique et la parenté; de ce fait, ces travaux déplaçaient les sociétés occidentales dans l'échelle des sociétés

du monde, et par contraste avec les "autres", faisaient apparaître la parenté des sociétés dont étaient issus les anthropologues comme le parent pauvre du social. Renversant la proposition des premiers analystes, cette seconde génération d'anthropologues utilise l'Occident comme le miroir vide de constructions sociales dont la richesse et la complexité se situent chez eux, là-bas.

Depuis les années 1970, plusieurs types de critiques ajoutent un nouveau chaînon à l'histoire complexe de la parenté chez eux et chez nous. Les analyses structuro-fonctionnelles de l'école anthropologique anglaise, telle qu'elle est incarnée dans les travaux de Radcliffe-Brown et Meyer Fortes avaient été contestées dès les années 1970. Peut-on admettre - disaient les détracteurs - qu'il existe dans toute société un champ constitué de la parenté qui fournirait un système de droits et de devoirs? Ainsi Edmund Leach (1968) estime-t-il sans intérêt les jeux sur les nomenclatures de parenté, vidées de leur sens social. Deux critiques plus radicales encore s'expriment dans les années 1980. David Schneider (1984) condamne l'ethno-centrisme implicite des travaux comparatifs. Dans la mesure où dans le contexte culturel européen, la parenté s'enracine dans le biologique, lorsque nous étudions les autres sociétés, nous y transportons notre modèle indigène. Quelle est alors la valeur de nos comparaisons? La parenté existe-t-elle autrement que comme une métaphore? Il faudrait au contraire suggère-t-il examiner les catégories, les unités sociales, l'organisation sociale et l'articulation de ces catégories indigènes entre elles, suivre leurs divisions symboliques et sociales là où elles peuvent mener. Lorsqu'elles croiseront le champ de la parenté à travers celui du politique, de l'économique, de l'éducation, du rituel et de la religion, il faudra les examiner dans ces espaces sociaux et réinscrire ces domaines dans telle culture particulière.

L'autre critique fondamentale vient des anthropologues féministes qui récusent la division proposée par Meyer Fortes distinguant entre domaine domestique où seraient inclus les faits de sexualité, l'élevage des enfants - rejetés dans le biologique - et domaine social politico-juridique. Ces critiques contribuent à réinscrire la sphère domestique dans la sphère sociale en général (Yanagisako et Collier, 1987).

Le problème du "décentrement par rapport à l'Occident" (Godelier, 1993:1192) reste donc central dans nos réflexions sur la parenté, qu'il s'agisse d'"eux", comme le montrent deux récentes analyses critiques des doctrines (Godelier, 1993; Zimmerman, 1993) ou des réflexions conduites du côté de chez nous (de Singly, 1996; Segalen, 1993).

Paradoxalement, au moment même où l'objet d'étude le plus représentatif de la tradition ethnologique se voit contesté, il fait son entrée en force dans l'analyse des sociétés ouest-occidentales, appuyé sur une rencontre nouvelle avec l'histoire, et pas seulement celle du temps relativement court des archives paroissiales et communales d'état civil, mais aussi celle de l'histoire

longue comme l'a montré Jack Goody (1985). Ces études, d'abord centrées sur l'étude des sociétés rurales, s'ouvrent plus difficilement au monde urbain.

## II. DECOUVERTE DE LA PARENTE DANS LES SOCIETES HISTORIQUES OCCIDENTALES

1. Rappelons brièvement quelques faits d'histoire de la discipline concernant l'étude de la parenté dans les sociétés ouest-occidentales. Premièrement celle-ci a été marquée, et bien fâcheusement, par la division du travail scientifique entre anthropologie et sociologie qui, jusque dans les années 1980 (et contrairement aux débuts de la discipline) a instauré une rupture entre les deux champs. Une sociologie de la famille empirique et parsonnienne, centrée sur l'étude du couple et de ses avatars avait introduit une coupure entre ce noyau conjugal fondé sur l'alliance et la filiation et le reste des liens de famille (Segalen, 1993). Jack Goody a dénoncé les méfaits de la division entre parenté et famille (1994:7):

Dans les encyclopédies, chacun de ces sujets est traité séparément, l'un par les anthropologues, l'autre par les sociologues, de sorte qu'on a une vue très partielle des choses. Cette situation trouve son origine dans les études réalisées au XIX<sup>e</sup> siècle qui partaient du principe qu'il n'existait pas de "famille" dans les sociétés de type archaïque; bien qu'elle soit aujourd'hui récusée, cette position continue à exercer une influence sur la façon dont les divers spécialistes abordent le sujet. Les anthropologues accordent beaucoup d'attention aux choix matrimoniaux préférentiels, mais peu à l'âge au mariage; les démographes examinent celui-ci en détail, mais ont tendance à traiter les choix préférentiels - dans le cas où ils les traitent - comme des données statistiques plutôt que comme des normes. Les sociologues isolent le noyau conjugal du réseau parental.

En second lieu, avec les religions instituées, le développement du capitalisme, la montée d'un Etat central qui contrôle ses citoyens, l'Occident a inventé la division du travail social, confinant la famille au biologique, à la sexualité, à la fabrication et la socialisation des enfants, à l'entretien affectif de ses membres. Le rejet radical de la famille hors du champ économique a considérablement pesé sur l'étude de la parenté. Là où les ethnologues des sociétés autres s'essayaient à une recomposition, les sociologues du contemporain divisaient plus encore leurs regards, découpant l'homme social

en autant de sous-champs qui communiquaient peu entre eux, travail, logement, éducation, loisir.

La réintégration de l'économique dans la parenté occidentale s'est accomplie sous l'effet d'un double mouvement: d'abord par le biais de l'étude des sociétés rurales fortement dotées en patrimoine et, pour les sociétés contemporaines, grâce à la sociologie et à l'anthropologie féministes mentionnées ci-dessus qui ont dénoncé la coupure instaurée par Meyer Fortes qui isole le domestique du social.

2. L'étude des relations de parenté dans les sociétés rurales s'est développée vigoureusement depuis les années 1970 grâce au rapprochement entre ethnologues, historiens et démographes.

Les ethnologues de la France et de l'Europe ont d'abord rencontré la parenté au village, sous l'influence des travaux menés dans des sociétés non européennes. On disposait là d'un corps de théories et de méthodes: pouvait-il être utile pour comprendre le fonctionnement des sociétés villageoises? Car toutes proportions gardées, l'ethnologue au village se trouvait dans une situation homologue à celle de l'ethnologue étudiant une société non européenne: groupe humain de petite dimension, partageant une culture et une histoire, relativement isolé du monde extérieur, structuré autour de relations inter-personnelles-toutes caractéristiques qui rendent plus faciles l'observation que l'univers complexe du monde urbain. Même s'il n'est pas question d'occulter la place de la société englobante (l'Eglise, l'Etat, l'administration, l'enseignement etc.), le principe de la parenté continue d'y structurer les relations sociales.

Le détour par les sociétés exotiques a donc été bénéfique en ce qu'il a suscité des travaux révélant cette dimension peu connue des sociétés occidentales, mais ses limites sont cependant patentées. L'ethnologue Julian Pitt Rivers (1971) étudiant la paysannerie andalouse montrait qu'il était parti sur son terrain sud-européen, muni pour tout bagage théorique des seuls concepts africanistes. Or peut-on parler de groupes d'unifiliation, de lignages, de clans? Existe-t-il des unités discrètes d'échange des femmes? Et si non, doit-on pour autant renoncer à observer des régularités matrimoniales, à repérer la place de la parenté dans le champ de l'alliance?

Entre les sociétés non européennes (et encore pas toutes) et les sociétés rurales européennes il existe une différence fondamentale. Dans les premières, les droits sur un espace sont collectivement appropriés par un lignage qui le met en valeur; de plus le territoire occupé par les groupes humains n'est ni fixe, ni plein d'hommes. Dans les vieilles paysanneries d'Europe, depuis le XIV<sup>e</sup> siècle, la pression démographique a fixé les populations sur des territoires aux limites à peu près stables et qui se sont saturés lentement. Même si la propriété collective de terroirs spécifiques (forêts, pâturages d'altitude, terrains

communaux de dépaissance) est attestée, la plupart des terres cultivées ou servant à l'élevage sont appropriées individuellement et mises en valeur dans le cadre restreint du groupe domestique. Si, dans les sociétés non européennes, la reproduction sociale se pose en termes collectifs - c'est le groupe qui doit lutter (être physiquement en guerre au besoin) contre un autre groupe pour protéger ses espaces de chasse, cueillette ou culture - dans les paysanneries européennes, la question cruciale est celle de la reproduction de groupes domestiques individualisés propriétaires ou occupants de biens aux contours finis.

Dans la mesure où groupe domestique et exploitation agricole sont solidement identifiés l'un à l'autre, la parenté est doublement présente au coeur du système villageois: elle règle les droits d'accès au sol (et bien d'autres qui en découlent, au sein de la communauté villageoise), et les modes de dévolution de ces biens. De multiples et riches travaux ont donc cerné cette parenté sous les traits du groupe domestique et ont scruté les modes de dévolution des biens et de reproduction sociale.

L'un des thèmes les plus riches de l'anthropologie historique de ces 20 dernières années concerne l'étude du système de dévolution des biens, qui a rencontré les problématiques développées à propos de sociétés non européennes.

Sociétés africaines et sociétés eurasiennes se distinguent par leur mode de dévolution des biens. Dans les premières, unilinéaires, le processus de transmission est associé au sexe: les hommes héritent des hommes, les femmes héritent des femmes. En Europe et en Asie, les femmes héritent des hommes et vice versa, ce qui a pour effet de disséminer la propriété en dehors du groupe de filiation unilinéaire; c'est à cet ensemble que J. Goody (1976) a donné le nom de "dévolution divergente".

Si le rapprochement de la théorie de l'héritage, comme celle de la parenté, entre sociétés non européennes et sociétés paysannes, apparaît éclairant, il a cependant des limites. Les spécificités européennes doivent être prises en compte. Outre l'appropriation individuelle d'un bien (par opposition à la propriété collective du clan ou du lignage), c'est la grande diversité des modes de dévolution qui caractérise ces sociétés et invite à un essai de systématisation. L'abondance des travaux a permis l'élaboration de plusieurs synthèses dans des perspectives ethnologiques, socio-historiques et démographiques ou économiques. Les uns insistent sur les différences entre systèmes égalitaires et inégalitaires tout en montrant l'existence de systèmes mixtes ou en tout cas ambigus (Segalen, 1987), d'autres proposent une construction structurale qui concerne les modes de se penser en parenté et oppose systèmes à parentèle et systèmes à maison (Augustins, 1990); plus récemment, la dimension dynamique du système est prise en compte, intégrant à la fois les changements démographiques et les modes de mise en culture

(Derouet, 1989) mais aussi les mouvements migratoires, souvent occultés jusqu'ici, et qui ont touché toutes les communautés paysannes et souvent permis, de l'extérieur en quelque sorte, leur maintien dans une forme dont on voit combien elle est peu "traditionnelle" (Albera,1994)

3. Industrialisation et parenté ont semblé longtemps étrangers l'un à l'autre, et les auteurs admettaient volontiers la description dramatique d'Edward Thompson, décrivant les effets de la révolution industrielle (1958:416):

Chaque stade de la spécialisation et de la différenciation industrielle frappe l'économie familiale, perturbe les relations entre mari et femme, parents et enfants, introduisant une coupure plus accentuée à chaque fois entre "travail" et "vie". Pendant ce temps, la famille était déchirée chaque matin par la cloche de l'usine.

Contrairement à ce que supposaient les sociologues des années 1960, les exemples historiques ont montré le rôle de l'institution familiale et de la parenté dans la mise en place des phénomènes complexes qu'on désigne du nom d'industrialisation. Même dans les pires conditions imposées par les bouleversements économiques et sociaux, les hommes tentent de mettre en jeu des stratégies qui soient conformes à leurs intérêts: celles-ci passent par l'organisation de la famille. Depuis l'analyse d'E. Thompson, des travaux d'histoire sociale ont montré les usages sociaux de la parenté. Il ne s'agit plus de la reproduction sociale de groupes domestiques en tant qu'unités de production, mais bien plutôt des résistances opposées aux contraintes de l'industrialisation.

Rappelons d'abord brièvement que l'industrie n'a pas commencé avec la révolution industrielle. Dans les pays européens a longtemps existé une vieille industrie rurale, dispersée, située près des sources d'énergie, des cours d'eau ou des mines. Mi-ouvriers, mi-ruraux, les ménages appartiennent toujours à leur milieu d'origine, ils font partie de la communauté locale, participent à sa culture traditionnelle. Cette famille ouvrière aux champs n'a pas disparu avec le développement de la grande industrie dont elle constitue le complément obligé. Même en Angleterre, jusque dans les années 1840, une large quantité de la production industrielle sortait d'ateliers familiaux. Des villes comme Manchester et Liverpool étaient davantage des carrefours commerciaux fédérant un réseau de villages où dominait la production manufacturière que de grandes villes industrielles. Dans cette économie, tous les membres de la famille étaient mis au travail. Par exemple, dans la vallée de la Meuse, les ménages multiples d'artisans possédaient chacun une petite forge dans laquelle toute la famille était employée. Contrairement aux ménages de paysans pauvres

qui plaçaient souvent leurs enfants en service dans d'autres maisonnées à un âge assez tendre, les enfants jeunes et adolescents étaient maintenus au foyer afin de compenser la faiblesse des salaires. Le maintien de cette "grande" famille était un moyen de répartir la pauvreté sur un plus grand nombre de personnes.

On ne peut donc admettre que l'industrialisation de la société ait désorganisé les relations familiales: c'est un cliché classique qu'il convient de tempérer si l'on veut bien en examiner les conditions différentes d'un pays à l'autre. On sait ainsi que celles-ci furent beaucoup violentes et radicales en Grande-Bretagne qu'en France où une partie importante de la production industrielle est sortie jusque tard dans le XIXe siècle d'ateliers familiaux disséminés dans les campagnes où les familles continuaient d'être des unités de production et de transmission. De sorte que selon que nous étudions l'institution familiale dans le cadre de la grande industrialisation (notamment textile, qui avait cette particularité d'employer des femmes) ou de la proto-industrialisation, une image très différente des relations familiales nous est renvoyée.

Dans le premier cas, on observe effectivement une désagrégation des solidarités familiales en général et entre générations en particulier avec notamment des groupes d'enfants seuls dans les villes, organisés en bandes et vivant de leurs propres ressources (à l'image des bandes d'enfants dans les *favelas* contemporains du Brésil). Et tout le travail de la philanthropie au XIXe siècle consistera à essayer de renouer les liens familiaux, pas même entre grands-parents et petits-enfants, mais plutôt entre parents et enfants.

Mais de nombreux travaux brossent un tableau très différent de l'industrialisation. Ainsi dans les cas nombreux où les usines recrutèrent des groupes familiaux, l'impact du pouvoir familial sur l'organisation industrielle s'est marqué de multiples façons, par exemple en facilitant l'ajustement de ses membres en leur trouvant emploi, logement, en leur fournissant support moral dans les situations critiques.

Les relations de parenté, dans ce contexte d'industrialisation, atténuent les chocs avec la société industrielle en fournissant un cadre d'adaptation. La parenté dans la société industrielle n'apparaît donc pas comme un transfert archaïque de la société rurale, mais comme le développement de nouvelles réponses à des besoins dictés par de nouvelles conditions. Ses réseaux, dans le contexte de l'industrialisation, sont enchâssés dans un double espace, celui de l'origine et celui de l'arrivée. Dans le premier cas, leur force est liée à leur stabilité, dans le second, à leur capacité de réorganisation par rapport aux autres réseaux, comme ceux de voisinage.

Dans des villes de mono-industrie dont l'activité appartient aujourd'hui au passé, la parenté et l'industrie se soutenaient mutuellement. Les groupes domestiques ouvriers constituaient de véritables unités de production associant le travail de tous les membres (père, mère, enfants). Par exemple, en



Normandie, pendant un siècle, de 1870 à 1970, l'industrie textile de la ville d'Elbeuf a fonctionné sur ces bases. Les entreprises favorisaient une grande stabilité du personnel, employant plusieurs générations de familles. En effet on n'entraît que sur la recommandation de quelqu'un de connu comme un bon ouvrier, et réciproquement, en tant qu'enfant, on "apprenait" l'usine, le monde du textile au sein de la famille. Si le destin de l'usine et des familles étaient liés, c'est que chacun y trouvait son compte: les familles s'assuraient des emplois stables et des embauches faciles, les patrons des ouvriers dociles et capables, dans le cadre d'une idéologie paternaliste associant amour du travail et esprit de famille.

### III. LES RELATIONS DE PARENTE DANS LES SOCIÉTÉS CONTEMPORAINES

Les études d'histoire sociale et d'anthropologie conduites au fil des 25 dernières années, inspirées par les travaux ethnologiques ont donc bien montré que les relations de parenté ont été socialement structurantes dans les sociétés occidentales historiques, rurales ou urbaines; la parenté est intimement articulée au fonctionnement de la société paysanne (transmission, mariage, reproduction sociale); elle conserve ses usages sociaux dans les sociétés ouvrières. Il reste à savoir si dans nos sociétés contemporaines, qui sont des sociétés de salariat, des sociétés de plus en plus tertiariées et individualistes, on peut encore en repérer des manifestations, s'interroger sur leurs formes et leur sens. Le fait majeur qui semble caractériser ces trente dernières années sont d'une part une redécouverte sur le plan scientifique de ces liens familiaux, due à un renversement des positions épistémologiques dans le domaine de la sociologie de la famille, et d'autre part, probablement une reviviscence de ces liens, plus actifs que dans les années 50, en raison des profondes transformations sociales, démographiques, idéologiques qui ont affecté les sociétés occidentales. Bien entendu les deux phénomènes sont intimement liés puisque production du savoir et idéologies sont inséparables dans le domaine des études sur la famille.

#### 1. Contextes

Les mentalités ont profondément changé; la société d'autrefois est une société patriarcale où les hommes, les pères, les époux ont l'autorité, la toute-puissance. C'est aussi une société qui sépare les sexes, et qui rapproche les âges. Les vieux sont présents dans la maison, dans le village, aux manifestations collectives. Aujourd'hui, c'est l'inverse, les sexes sont

rapprochés, mais la ségrégation est celle de l'âge; les tout-petits en crèche et les vieux en maisons de retraite. Par opposition à une solidarité ancienne organique, nous sommes dans une société individualiste, où les droits de chacun sont mis en avant. Il faudrait creuser cette opposition durkheimienne, mais à tout le moins, dans l'ordre des valeurs, on peut dire qu'aujourd'hui la valorisation de soi l'emporte, alors qu'autrefois, la solidarité des générations était idéologiquement centrale. Relations de parenté et indépendance des générations ont donc à s'articuler.

Avant la révolution démographique qui conduit à la baisse de la mortalité et de la fécondité, les générations se succèdent, alors qu'elles se chevauchent aujourd'hui. Pour que la transmission s'opère, il faut attendre la mort du père ou bien que ses forces l'aient quitté. En reprenant la ferme ou l'échoppe, on deviendra enfin adulte. Autrement dit, l'accès à un statut indépendant est conditionné par la mort de la génération aînée. Le contexte est en effet celui d'un monde fini, clos, plein et sauf à émigrer et tenter l'aventure vers la ville, il n'y a généralement pas de place pour une nouvelle unité de production. Jusque dans les années 1850 règne une intense concurrence au sein de ces sociétés locales. Par contraste, notre monde est aujourd'hui ouvert; c'est le monde du salariat où chacun peut acquérir -en principe- très jeune son indépendance.

Les changements prodigieux dans l'ordre de la mortalité introduisent des bouleversements dans la structure des âges. Au XVIII<sup>e</sup> siècle, l'espérance de vie se situait autour de 35, 40 ans; au XX<sup>e</sup> siècle, autour de 70 ans. Au XVIII<sup>e</sup> siècle, on était orphelin de père et de mère à 29,5 ans, alors qu'il faut atteindre aujourd'hui l'âge moyen de 55 ans pour se trouver dans la même situation. Le discours commun a volontiers tendance à identifier la famille ancienne à une "grande" famille, dans laquelle les générations cohabitaient sous le même toit, et où le grand-père était détenteur des biens, du savoir et de l'autorité. Or la probabilité d'avoir des grands-parents vivants est beaucoup plus grande aujourd'hui qu'elle ne l'était il y a cinquante ans. Non seulement les personnes âgées sont plus nombreuses, mais elles atteignent la retraite en bonne santé, avec la volonté d'agir: c'est l'invention du "troisième âge". L'allongement de la durée de la vie, inconnu jusqu'alors dans toute l'histoire de l'humanité, grâce aux progrès de la médecine transforme la famille: celle-ci se voit littéralement parce que les parents, les grands-parents sont physiquement présents. Trois générations, voire quatre, vivent simultanément. Ce troisième âge retraité dispose d'un capital santé et d'une retraite confortable. Il est (encore) protégé par les dispositifs de l'Etat providence. Il devient la source de flux et d'échanges considérables avec les générations ultérieures, avant que le sens de ce flux ne se renverse, lorsque le quatrième âge et son cortège de misères s'installera.

Les nouvelles relations inter-générationnelles, aujourd'hui permises par ces bouleversements démographiques, sont d'autant mieux admises que les

idéologies refluent. La famille, dépouillée de son habit d'autoritarisme et des formes de respect les plus contraignantes, figure au hit-parade des valeurs de la jeunesse. L'idée d'une famille "rétrécie" aux fonctions amoindries s'accompagnait d'un discours triomphaliste qui faisait de l'Etat le substitut du père, du fils et du pourvoyeur. N'a-t-on pas agité dans les années 1960 le spectre d'une crise familiale due à la mise en place du vaste et généreux système de protection sociale qui allait dépouiller la famille de ses "fonctions traditionnelles"? Les enfants à l'école, les malades dans les hôpitaux, les vieux à la maison de retraite: à quoi servait la famille? C'est oublier un peu vite que les liens matériels, symboliques, sociaux avaient toujours existé, ou se reconstituaient alors. Mais l'idéologie a toujours tous les droits, y compris ceux de se faire entendre des médias, même si les réalités résistent.

C'est pourquoi, aujourd'hui, la redécouverte des liens familiaux, la célébration de la famille et de ses fonctions devraient nous inciter à quelque prudence. Cette redécouverte, cette célébration, ne sont-elles pas liées au reflux de l'Etat providence, à la constatation du poids croissant des personnes âgées dans nos pays occidentaux qui vieillissent? Giovanni Sgritta (1983) faisait les mêmes constatations à propos de la production italienne des savoirs sur la famille italienne.

## 2. Redécouverte des liens de parenté: idéologies et production du savoir

Si l'on se penche sur les recherches qui paraissent depuis vingt-cinq ans, et avec un volume croissant depuis une dizaine d'années, on ne peut manquer en effet d'être frappé du changement dans les thèmes traités et les concepts utilisés, en liaison avec l'évolution des représentations. Tantôt il n'est question que de crise de la famille, et l'on voit se multiplier les analyses démographiques relatives à la chute de la fécondité, la montée du divorce et des familles dites mono-parentales; tantôt il n'est question que du renouveau des valeurs familiales: le divorce semble avoir disparu du paysage de la recherche, s'abritant derrière l'aspect beaucoup plus positif des "recompositions familiales"; il n'est plus question que de perpétuations familiales et de grands-parents.

La France est un pays particulièrement intéressé par les questions familiales pour des raisons historiques que l'on ne peut développer ici; elle est la seule au monde à disposer d'un institut de recherches spécialisé, l'INED, consacré à la famille principalement saisie par le prisme de la démographie dans ses rapports avec la population. Si nous voulons bien nous départir de notre ethno-centrisme et cesser de considérer que la situation française est universelle, on pourrait comme le suggère Franz Schultheis (1995), s'interroger sur les particularités nationales ou culturelles de thématisation et de

représentation des institutions familiales dans les sciences sociales de chaque pays. Si l'on prend l'état des savoirs scientifiques pour un reflet plus ou moins fidèle des réalités empiriques, il ne semblerait guère exagéré par exemple d'avancer que les rapports familiaux élargis en Allemagne contemporaine y sont d'ores et déjà tombés en désuétude. En clair, "on" pense qu'il n'y a pas de parenté en Allemagne, et refusant de l'étudier, on nie circulairement son existence.

Depuis la fin des années 1980, on assiste en France à une redécouverte des relations de parenté: l'objet d'étude "famille" ce n'est plus seulement le couple fragile et instable et ses enfants, plus seulement les problèmes de relations entre famille et travail, les enjeux de la scolarité ou de la fécondité, ce sont aussi les relations avec un ensemble de parents au-delà de l'unité conjugale. Les journaux célèbrent sa modernité, sa place essentielle dans la société. Les mots pour la dire ont changé; il n'est plus question du vocabulaire défensif utilisé dans les années 1970, comme bastion, rempart, citadelle; on parle aujourd'hui d'un milieu ouvert, accueillant, diversifié. On redécouvre l'importance des liens familiaux intergénérationnels au moment où le poids des personnes âgées semble devoir le faire vaciller. Après le babyboom et le babybadaboum, c'est le papyboom et ses conséquences au niveau national qui sollicitent la production de nouveaux savoirs.

3. Pourtant, dès les années 1970, des sociologues avaient déjà dit toute l'importance de la parenté, Louis Roussel dans une étude pionnière portant sur la famille après le mariage des enfants (1976), Agnès Pitrou (1977) ou encore Catherine Gokalp (1978) étudiant la fréquentation entre parents. Et les ethnologues semblaient chuchoter de leur côté que la parenté n'était pas un phénomène réduit à la ruralité archaïque, mais bien un acteur social de son temps. Mais admettre la présence de la parenté dans telle région de Bretagne, même dans les années 1980, c'était l'assigner à une spécificité locale, voire un archaïsme bien connu. La parenté était renvoyée du côté de l'économie informelle, du côté des rituels, eux aussi en voie de disparition. La cécité était une manière de proclamer l'impossibilité que ces choses-la se produisent dans une société moderne. Aussi classait-on ces pratiques comme marginales, irrationnelles et souterraines. Lorsque les enquêtes nationales conduites par de grandes institutions telles l'INSEE et l'INED ont commencé à s'intéresser à la famille longue et large, l'étude de la parenté a retrouvé une légitimité. Si de grands organismes de recherche consacraient tant de moyens aux lignées et aux fratries, c'est bien que celles-ci existaient.

C'est très précisément de l'année 1988 que date la publication de recherches qui, dans les champs sociaux les plus divers, montrent l'importance des liens de parenté: dans le domaine de l'emploi et du travail, du logement, et au sein de la famille elle-même: entr'aide, soutien symbolique, échanges (Segalen, 1993). L'emploi de ces termes n'est pas neutre, et l'occurrence de plus

en plus fréquente du terme de "solidarités" réfère à la crise de l'Etat providence et de la protection sociale. La multitude de recherches engagées de façon individuelle par telle ou telle équipe de chercheurs s'est trouvée confortée, on vient de le souligner, par l'existence de grandes enquêtes nationales, conduites par les organismes qui sont détenteurs de la légitimité de la recherche, l'INED par exemple qui, élargissant l'enquête de Catherine Gokalp, conduit des travaux sur "proches et parents" (Bonvalet et al., 1993) qui fait écho à l'enquête conduite à l'INSEE par François Héran sur la sociabilité (1988); l'INSEE encore qui prévoit de conduire des recherches sur les pratiques de transmission des biens (un sujet absolument tabou dans la sociologie jusque dans les années 1980); la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse dont le département de la recherche conduit une enquête au niveau national sur les échanges au sein de familles à trois générations (Attias-Donfut, 1995).

4. Dans le foisonnement de ces travaux se dessinent deux options sociologiques, l'une qui cherche à déterminer les membres actifs de la parenté, et l'autre qui s'intéresse aux contenus véhiculés par les liens de familles.

Dans la première optique, les sociologues distinguent les relations en forme de parentèle incluant les relations horizontales frères-soeurs ou diagonales oncles-neveux, tantes-nièces des relations verticales concernant grands-parents, parents, petits-enfants. Les enquêtes portant sur la parentèle montrent que les relations qui s'y incrivent sont marquées du sceau de la selectivité; on les active dans des cas relativement exceptionnels, crises familiales (la mort d'un parent, un divorce), moments liés à une production économique qui s'inscrit aux limites de l'économie formelle et informelle (constructions de maisons, coups de mains), ou encore réunions familiales destinées à renforcer des liens lâches (célébrations d'anniversaires, mariages etc.). En revanche les relations directes entre parents et enfants sont beaucoup plus fréquentes et soutenues, parfois de l'ordre du quotidien.

Les dimensions les plus contemporaines de la parenté concernent trois champs: celui de la propriété, celui de la sociabilité, celui du soutien.

Des travaux récents et neufs montrent l'importance croissante des liens de parenté liée à celle des patrimoines dans nos sociétés occidentales et scrutent les nouvelles formes de transmission. Celle-ci ne s'effectue plus comme autrefois, en une seule fois, à la mort des parents, mais se dilue dans le temps: si aujourd'hui le fils comptait sur l'apport patrimonial issu du décès de son père pour s'installer, il lui faudrait lui-même attendre l'âge de la pré-retraite! La transmission du patrimoine s'organise de façon plus souple tout au long du cycle de la vie familiale, les parents aidant leurs enfants avec des dotations sous forme d'études longues, lors de leur mariage ou de leur installation en couple, puis lors des naissances successives.

Mais outre ces formes flexibles et étalées tout au long du cycle de la vie familiale, l'héritage est à nouveau reconnu comme un phénomène important. Soulignons qu'aujourd'hui évoquer la transmission du patrimoine ne fait plus soulever le moindre sourcil, alors que dans les années 1970 et 1980, de telles affirmations étaient suspectes dans le milieu de la sociologie, dominée par un marxisme pur et dur. Nos sociétés étaient des sociétés de salariat qui précisément autorisaient l'indépendance de l'individu, cessaient de l'inféoder à son père. La morale des cadres, forgée sur la réussite personnelle, refusait symboliquement l'idée de l'héritage au titre du refus de l'autorité du père. Hériter était associé à l'idée de classes aisées; le patrimoine était considéré comme une survivance insupportable, machine odieuse et révoltante à reproduire les inégalités sociales etc. Aujourd'hui, 50 % des ménages français héritent et dans tous les groupes sociaux. Importants ou modestes, ces biens post-mortem contribuent à aider la jeune génération (même si elle n'est plus véritablement jeune) à accéder à la propriété de son logement, logement principal ou résidence secondaire. La dévolution des biens n'a donc plus grand chose à voir avec ce qu'elle était dans les sociétés rurales, puisqu'il s'agissait d'obtenir un outil de production. Mais ce qu'on hérite est loin d'être négligeable, et meubles ou immeubles, à ces biens sont attachés la qualité de ceux qui les ont légués. On ne dispose pas d'un capital acquis par transmission comme d'un capital acquis sur le marché. Ces murs peuvent être pleins d'une histoire familiale et ces objets sont des supports de souvenir et de mémoire. Le "don de la mort" implique un devoir de réception et de retransmission qui réinscrit, circulairement, la vie familiale dans la dimension longue (Gotman, 1988).

La parenté se retrouve donc à nouveau associée à la propriété, le patrimoine immobilier assumant valeur financière et valeur symbolique tout à la fois: les maisons de famille deviennent de véritables épicentres de ces relations parentales.

En second lieu, tout ce qu'on peut rassembler autour du thème "sociabilité" recouvre les multiples aides et échanges, qui semblent aussi en augmentation pour un ensemble de raisons sociologiques: les proximités résidentielles les autorisent comme l'augmentation du niveau de vie des parents âgés; les difficultés d'insertion des jeunes sur le marché de l'emploi; le développement du travail féminin etc.. Marzio Barbagli, dans un travail récent comparant la fréquence des contacts dans divers pays d'Europe, montre que l'Italie en est le champion (Barbagli, 1995).

Le lien inter-générationnel ainsi renoué dans le concret des aides et des échanges se développe aussi dans l'imaginaire. J'ai enquêté sur l'engouement contemporain pour la reconstitution des généalogies qui date d'une vingtaine d'années (Segalen, 1991). "Besoin d'ancêtres" et "désir d'enfants" sont à mettre en parallèle. La modernité semble mettre en péril la continuité sociale; chacun s'efforce de renouer des liens entre les générations, notamment par la

reconstitution d'arbres généalogiques. Des constantes se dessinent à travers l'intérêt pour la généalogie. On choisit dans le foisonnement de ses ancêtres ceux avec lesquels on souhaite s'identifier. Qu'elle prenne la forme d'un arbre, d'une accumulation disparate d'archives, d'un graphique dessiné sur ordinateur ou d'un récit bien articulé, la généalogie permet la construction d'une identité individuelle, puis familiale. Il y a une part de récit autobiographique dans l'inscription mémoriale. Les généalogies apparaissent ainsi comme des structures mentales composées de pièces écrites et orales dont la souplesse permet de porter des représentations et des usages sociaux très divers. Le travail de l'imaginaire s'ancre dans le concret, dans ces meubles de famille, dans ces objets qui décorent notre quotidien, dans ces photographies.

S'attacher à la dimension symbolique de la génération comme partie de l'imaginaire social, tant dans l'ordre collectif qu'individuel évite de réduire la transmission à sa seule fonction pratique, mais ici encore, l'imaginaire n'a pas refait sa place sans mal dans un domaine dominé longtemps par les credo de la rationalité et du progrès occidental.

Enfin, un dernier domaine de la parenté contemporaine concerne celui du soutien aux personnes âgées, lui aussi en développement avec celui du troisième et du quatrième âge. Concurrément aux aides mises en place dans le cadre de l'Etat-providence, les parentés se mobilisent pour soutenir matériellement et moralement les personnes âgées, ce nouveau venu sur la scène de l'histoire sociale et démographique.

Il est à remarquer dans les deux dernières occurrences, sociabilité et soutien aux personnes âgées, ce sont les femmes qui sont les pivots de ces liens sociaux. Le développement récent des liens de parenté les sollicite de plus en plus.

#### IV. COMMENT INTERPRETER LA FORCE DES LIENS DE PARENTE DANS LES SOCIETES CONTEMPORAINES?

1. Et tout d'abord, de quoi parlons-nous au juste en abordant le monde d'aujourd'hui?

Une société de salariat (et de patrimoine, bien que secondairement), une société largement dé-territorialisée (avec cependant des proximités résidentielles): et pourtant la parenté est présente et fonctionnelle. Dans quel grand thème canonique de la parenté inscrire ces liens sociaux? Le vocabulaire et les terminologies de la parenté? Difficile, d'autant plus que la finalité de leur étude relève de tout autre chose que d'une analyse de chaque groupe social mais s'inscrit plutôt dans de vastes entreprises comparatistes.

Les théories de l'alliance et des stratégies matrimoniales? Difficile encore au vu des changements profonds qui concernent l'institution matrimoniale aujourd'hui. Il faut le répéter, le mariage crée de la parenté, et le non-mariage,

aussi proche soit-il du mariage dans son quotidien, jette toujours un doute sur le fondement du lien parental et de filiation.

La théorie des groupes d'unifiliation? Où sont les groupes de filiation, ces grands ensembles sociaux qui distinguent entre parents et non-parents, dessinant des contours de droits et de devoirs?

Malgré ces doutes, c'est peut-être cette dernière définition qui semble la plus opératoire pour inscrire le contemporain dans la diversité des sociétés humaines, et que pour notre part, nous avons retenue dans nos analyses. Dans la mesure où sexualité et procréation sont dissociées, où liens biologiques et sociaux se superposent, nous convenons de voir - à la lumière des enquêtes conduites en France - la parenté comme un ensemble de personnes liées par le sang, par l'alliance ou un lien de pseudo-alliance qui se reconnaissent, non pas des ancêtres, des mythes ou des territoires en commun, mais des droits et des devoirs réciproques en vertu précisément de leurs relations, essentiellement créés par la présence d'enfants nés d'eux-mêmes et/ou socialisés par eux-mêmes. Une version Meyer Fortes de l'étude de la parenté, accommodée à la sauce de la modernité.

La perpétuation familiale se construit et est constamment réaffirmée dans la dimension longue: durée d'une vie, durée des générations. C'est pourquoi, le terme d'échanges, si souvent utilisé dans nos recherches, semble impropre car il rend mal compte de cette dimension. Les choses, biens, services, aides, conseils etc. qui circulent entre apparentés ne sont ni de même montant, ni de même contenu. Les parents, à un moment de leur vie, donnent à leurs enfants qui, plus tard probablement, les aideront aux temps de leur vieillesse, tout en donnant à leurs propres enfants. La réciprocité, qu'implique la notion d'échange n'est ni immédiate, ni identique: elle est plutôt, comme le dit Claude Lévi-Strauss à propos de l'échange des femmes, généralisée. Parler de cycles conviendrait mieux dans la mesure où cette notion prend en compte l'idée de rendu différé, et celle d'attentes normatives. Nous revenons alors à la définition de la parenté donnée par Meyer Fortes "la parenté unit, elle crée des droits et des obligations morales auxquelles on ne peut se soustraire" (1969:242) mais ces obligations ne sont en rien des règles préénoncées, elles constituent un cadre souple, modelé par les forces culturelles, sociales, économiques. Le paysage normatif est négocié dans chaque situation, réévalué si nécessaire. C'est ce qui rend si particuliers ces liens-là.

## 2. Liens de sang contre liens sociaux

A peine établie et légitimée à l'aide de nombreuses enquêtes empiriques, la notion de parenté dans les sociétés occidentales est mise en cause par le changement sociaux qui concernent le modèle matrimonial d'une part et d'autre part les nouvelles représentations induites par les manipulations de l'ingénierie bio-génétique. La relation entre le social et le biologique se replace au centre du débat et contribue à rendre caduque l'analyse proposée de David



Schneider qui considère que la puissance morale des liens du sang est une caractéristique première des sociétés européennes.

De récents débats sur les "recompositions familiales" (Théry, 1987; Meulders-Klein et Théry, 1993) concernent notamment la revendication d'une place sociale pour le nouveau compagnon de la mère, le cas fréquent de ces recompositions, celui qui, au quotidien des jours, est le père social de l'enfant. Ces liens de parenté sociale peuvent-ils acquérir la "puissance morale des liens du sang"? Et si oui, qu'en est-il des liens générationnels que toute position parentale comporte? Mais peut-on se déclarer parent (dans le cadre d'une recombinaison familiale) pour quelques années, puis abandonner cette place, lors d'une décomposition familiale?

Tandis que se développent ces interrogations nécessairement introduites par les changements matrimoniaux, et de façon contradictoire se renforce l'obsession biologique de notre société. Celle-ci en vient à poser la question de la perpétuation familiale en des termes également neufs, inscrits cette fois-ci dans la vision de David Schneider. Même si les procréations assistées ne représentent finalement qu'un faible nombre de naissances, en tentant de donner, par tous les moyens que développe l'ingénierie biologique, un enfant "de soi" à un couple qui en est demandeur, elles agitent très fortement toutes les idées dont la parenté est pétrie, en insistant notamment sur la primauté du biologique. Sur ce terrain, anthropologues et psychanalystes se rencontrent. Maurice Godelier, à propos du fameux débat sur le degré de connaissance qu'ont les indigènes des mécanismes de la procréation écrit: "la sexualité fonctionne comme une machine ventriloque à travers laquelle la société parle d'elle-même" (1993:1191) et Geneviève Delaisi (1994:42) remarque de son côté que: "les procréations assistées constituent une sorte de caisse de résonance d'une "histoire" en pleine crise existentielle: celle de la procréation". Autant dire que les innovations relatives à la procréation menacent la construction de nos représentations. G. Delaisi, critiquant très violemment les milieux socio-médicaux au sein desquels se développent les procréations assistées, rappelle que celles-ci (1994:43)

accentuent un fait de société très général en posant la question centrale de la succession des générations, question qui fait comprendre que l'expression la plus juste en la matière est, sans doute, celle de devoir d'enfant, bien plus vraie que l'épiphénomène "désir d'enfant" ou "projet d'enfant". On se doit d'avoir un enfant pour s'acquitter d'une dette transgénérationnelle. On doit également un petit-enfant à ses parents.

Propos dont la justesse ne peut manquer de frapper, si l'on ne veut détruire l'édifice des principes universels sur lesquels repose notre système de parenté.